



Critère pour participation au championnat national

- 1 : respect du règlement national
- 2 : participation au championnat Sarthe
- 3 : participation au championnat inter comités
- 4 : le nombre de participations à un championnat national route, cyclocross et VTT
- 4 : participation des bénévoles des clubs au championnat national
- 5 : le nombre de courses effectuées dans l'année 2017
- 6 : le nombre de courses effectuées en 2016
- 7 : le nombre de courses effectuées en 2015
- 8 : l'ancienneté à la FSGT

La commission validera les engagements au plus tard le 22 mai 2017

Points challenge pour le National

30 points pour le coureur

30 points pour le coureur qui fait du bénévolat le samedi

30 points pour le coureur qui fait du bénévolat le dimanche

Validé par la commission le 20 janvier 2017